



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 9140

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie de médecins généralistes dans les zones rurales. Les jeunes généralistes préfèrent ouvrir leur cabinet dans les grandes villes ou les cantons urbains alors que le nombre de nouveaux médecins continue de baisser et que la profession vieillit. La situation est devenue très délicate dans les zones rurales isolées, qui hébergent une proportion importante de personnes âgées et où les distances d'accès aux soins sont trois à quatre fois plus importantes que la moyenne. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour rendre attractif l'exercice de la médecine en zone rurale et permettre à cette population l'accès aux soins dans des conditions satisfaisantes.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé prévue à l'horizon 2020 rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier une mission consacrée à la « démographie des professions de santé », sous la présidence du doyen de la faculté de médecine de Marseille, le professeur Yvon Berland. Le rapport qui en est issu, consultable sur le site du ministère de la santé (www.santé.gouv.fr), comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au plus vite (parmi elles figurent la création d'un Observatoire de la démographie des professions de santé, comportant des antennes régionales, et un ensemble de mesures visant à maintenir une offre de soins adaptée en zone rurale) et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9140

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 avril 2003

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5125

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3040